



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 08/08/2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse : Pour une vraie réforme de la politique agricole de l'eau !

Alors que le Ministre de la Transition Écologique doit annoncer demain en Conseil des Ministres un plan de « sortie de crise » - la France connaissant un stress hydrique des sols sans précédent avec 80 départements ayant pris des mesures de restrictions - l'UFC-Que Choisir exhorte le gouvernement à faire preuve de courage et d'ambition pour une véritable réforme structurelle de la politique agricole de l'eau.

Face aux errements passés et la gravité de la situation, l'UFC-Que Choisir ne tolérera plus le recours aux mesures palliatives ineptes comme la politique des bassines ou la recherche de nouveaux captages, ou incantatoires avec des engagements de la profession jamais suivis d'effet. Alors que les consommateurs ont été déjà trop largement mis à contribution, l'association demande que l'on s'attaque à la vraie responsable : l'agriculture intensive !

En effet, au-delà du changement climatique, force est de constater la responsabilité de l'agriculture intensive dans le triste état quantitatif et qualitatif de la ressource aquatique, et l'archaïsme des politiques publiques (soutien à l'agriculture intensive, campagnes de dépollution de l'eau plutôt que de prévention, principe du pollué-payeur, etc.) pour remédier à la situation. La multiplication et l'aggravation des périodes de sécheresse exigent clairement aujourd'hui un changement d'orientation et de braquet dans l'action des pouvoirs publics pour la préservation de la ressource.

Alors que la carte de la sécheresse se confond, une nouvelle fois, grandement avec celle de l'irrigation intensive, l'UFC-Que Choisir réclame au gouvernement de s'engager sur trois chantiers fondamentaux pour préserver la ressource aquatique.

Des mesures ambitieuses de prévention de la ressource :

Si près de [96 % des consommateurs peuvent boire leur eau en toute confiance](#), c'est une bonne qualité trompe l'œil, obtenue au prix de coûteuses campagnes de dépollution de l'eau. Les pollutions agricoles font peser une menace bien réelle sur les ressources en eaux brutes. Ainsi les pollutions en pesticides et en nitrates constituent les premières causes de fermetures de captages en France. L'utilisation de pesticides a par ailleurs augmenté de 22 % entre 2009 et 2014, ce qui explique que ces molécules soient désormais retrouvées dans 92 % des cours d'eau¹ ! Les budgets colossaux des agences de l'eau, pourtant chargées de la protection de la ressource, ne sont que très minoritairement utilisés pour des mesures de prévention, de lutte contre ces pollutions étant essentiellement axés sur les politiques de dépollution. Cette gabegie environnementale est rendue possible par une gabegie économique : celle de l'inadmissible principe du pollué-payeur !

L'application stricte du principe préleveur - pollueur-payeur !

Aux antipodes du principe pollueur-payeur, les redevances de l'eau sont payés à près de 90 % par les consommateurs alors que les agriculteurs sont les principaux utilisateurs (pas moins de 80 % de consommation nette l'été) et pollueurs de la ressource. Maintes fois dénoncée par l'UFC-Que Choisir mais également la Cour des Comptes, cette criante aberration n'a pourtant, jusqu'à présent, jamais été corrigée. Au-delà du désastre écologique, l'impact financier pour le consommateur est loin d'être anodin : les pollutions agricoles génèrent en effet sur la facture d'eau des dépenses supplémentaires annuelles au minimum comprises entre 640 et 1 140 millions d'euros, soit de 7 % à 12 % de la facture d'eau.

¹ Exprimé en NODU : NOMBRE de Doses Unités.



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 08/08/2017

Des aides à la reconversion des pratiques agricoles :

L'UFC-Que Choisir affirme avec force que ce ne sont pas les agriculteurs qui sont coupables de cette situation, mais les politiques publiques qui les ont contraints à aller vers le productivisme et l'agriculture intensive. Une réorientation des aides agricoles, nationales et européennes, doit donc intervenir au plus vite pour des pratiques plus respectueuses de la ressource, de la santé des populations et de leur environnement.